

[Text]

Mr. Taciuk: We will provide you with the evidence right now.

This brings us to what we feel is one of the major root causes of the entire problem—that is, the commitment to research. That will identify the major problem. No legislation, including Bill S-15, will resolve the problem if there is any motive to provide special concessions to anyone in regard to the passage of the legislation.

As was stated by Senator Molson in the Senate on November 19 regarding Bill C-22:

In the case of this bill most Quebec Liberal senators seem to have chosen to follow the dictates of the Whip.

He goes on to state:

As a senator from Quebec I feel a regional responsibility, . . . we Quebec senators should be supporting this bill.

On the same day, Senator MacEachen stated:

If we are to be true regional representatives, and if at a certain point we feel regional interests are at stake, then we have to stand up and defeat a bill . . .

The question is: If there were a political motive in this aspect, and there was mention of Quebec, will Quebec get the amount of money for research that was promised? The evidence says no. In our opinion—

The Chairman: Mr. Taciuk, would you try to keep to the subject matter of Bill S-15? We are really interested in the pricing, and what happens to the representations that are made to the Drug Prices Review Board.

Mr. Taciuk: Very well, Mr. Chairman.

The Chairman: I must say that the evidence we have had to date is that nothing happens to them except that time goes on. There seems to be a feeling that Dr. Eastman has all of the responsibility and therefore, if he does nothing, no one else has to do anything. As I say, that is only a feeling we have had to date.

Mr. Taciuk: Mr. Chairman, I will bypass the research and move directly to the Drug Prices Review Board.

The Chairman: In any event, we will have Dr. Eastman before the committee in due course.

Mr. Taciuk: The minister has continually stated that the Patented Medicine Prices Review Board will do its job. In fact, on January 25 in the House of Commons, as appears on page 12445, he stated:

. . . in 1983 the CPI went up 5.8 per cent while the price of drugs went up 12.8 per cent. In 1987 the price of drugs went up 8.9 per cent while the CPI went up only 4.4 per cent.

The Member will also be aware that Bill C-22 provided for the creation of a Patent Medicine Price Review Board

[Traduction]

M. Taciuk: Nous allons vous fournir les preuves en question dès maintenant.

Cela nous amène à ce que nous estimons être la principale cause du problème—c'est-à-dire, l'engagement en matière de recherche. Cet aspect constitue un problème majeur. Aucune loi, pas même le projet de loi S-15, ne peut résoudre ce problème, s'il n'y a aucune volonté d'accorder des concessions spéciales à qui que ce soit concernant l'adoption du projet de loi.

Comme l'a indiqué le sénateur Molson au Sénat, le 19 novembre, à propos du projet de loi C-22:

En ce qui concerne ce projet de loi, la plupart des sénateurs libéraux du Québec ont décidé de suivre les directives de leur whip.

Il poursuit ensuite ainsi:

En tant que sénateur du Québec, j'estime avoir une obligation d'ordre régional, (. . .) les sénateurs québécois devraient appuyer ce projet de loi.

Le même jour, le sénateur MacEachen a déclaré ce qui suit:

S'il faut être de vrais représentants régionaux et si, à un certain moment, nous estimons que les intérêts régionaux sont en jeu, alors nous devons nous opposer à ce projet de loi qui a des répercussions régionales et le rejeter.

La question est la suivante, s'il y avait une volonté politique à cet égard, le Québec, puisqu'il en est question, obtiendrait-il la part qui lui a été promise aux fins de la recherche? Tout indique que non. A notre avis—

Le président: Monsieur Taciuk, pourriez-vous essayer de vous en tenir à la teneur du projet de loi S-15? Nous sommes vraiment intéressés à connaître votre point de vue sur l'établissement des prix et sur ce qu'il advient des instances présentées au Conseil d'examen du prix des médicaments.

M. Taciuk: Très bien, monsieur le président.

Le président: Je dois dire que selon les témoignages que nous avons recueillis jusqu'ici, ces instances ne semblent pas aboutir à grand-chose. Il semble que toute la responsabilité repose sur les épaules de M. Eastman et que si celui-ci ne fait rien, personne d'autre ne bouge non plus. Comme je dis, cela est simplement une impression.

M. Taciuk: Monsieur le président, je vais oublier pour l'instant la question de la recherche et passer directement au Conseil d'examen du prix des médicaments.

Le président: De toute façon, M. Eastman devrait comparaître devant le Comité en temps opportun.

M. Taciuk: Le ministre ne cesse de répéter que le Conseil d'examen du prix des médicaments fera son travail. En fait, le 25 janvier, il a déclaré ce qui suit à la Chambre des communes, comme en témoigne la page 12445 du harsard:

(. . .) en 1983, par exemple, l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 5,8 p. 100 tandis que le prix des produits pharmaceutiques a grimpé de 12,8 p. 100. En 1987, le prix des médicaments a augmenté de 8,9 p. 100 tandis que la hausse de l'IPC n'était que de 4,4 p. 100.

La députée sait peut-être aussi que le projet de loi C-22 prévoyait la création d'un Conseil d'examen du prix des